

je retourne à mon travail, en vous priant d'agréer l'hommage de mon respect et de ma vive gratitude avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

« SAINT-JEAN.

« Toute la Cour s'est arrêtée samedi dernier devant mes tableaux. Ces messieurs du Jury français ont eu la bonté d'expliquer à la Reine le motif de mon admission dans le Palais de Cristal. La Reine a été pleine de bonne grâce et m'a fait grand honneur. Un instant après, j'ai été présenté à monsieur le Ministre du Commerce par M. le baron C. Dupin. C'est encore à vous, Monsieur, que je dois cela. »

Saint-Jean resta hors de concours : c'était la solution naturelle du débat qui s'était élevé depuis le commencement.

« La Commission royale d'Angleterre, n'osant pas aborder franchement, » a écrit de Laborde, « la grande pensée de l'union des arts et de l'industrie, avait exclu la peinture et tout ce qui, dans les arts du dessin, n'était pas destiné directement à l'industrie. »

L'œuvre de Saint-Jean eut à Londres un plein succès, et il en fut très touché. Ses toiles étaient les seules peintures qui fussent entrées dans le Palais de Cristal. Elles furent l'unique exception faite à une règle qui tendait à nous amoindrir. Les peintres anglais se montrèrent très empressés auprès du maître lyonnais. La conception étroite qu'on s'était formée à Londres d'une exposition des produits du travail de l'homme ne devait pas avoir d'autre application.

La France était représentée dans le Jury international des récompenses par trente jurés, chargés, est-il dit dans l'arrêté du 7 avril 1851, « de défendre les droits et les intérêts de nos exposants dans le sein des jurys mixtes comme dans le jury général des présidents qui devait décerner les récompenses aux exposants ; enfin de rendre compte au gouvernement français, dans un rapport d'ensemble délibéré par tous les membres, des progrès de l'industrie des nations